



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

transformation de l'opération Sentinelle

Question au Gouvernement n° 150

Texte de la question

TRANSFORMATION DE L'OPÉRATION SENTINELLE

M. le président. La parole est à M. Éric Pauget, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Pauget. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur, vous le dites vous-même, la menace terroriste est à un niveau inégalé. L'attentat de Marseille nous le rappelle, hélas, avec une particulière acuité.

Or, face à la menace terroriste, et alors qu'il nous faut redoubler de vigilance, vous décidez de sortir de l'état d'urgence au détriment de la sécurité des Français. Mais, Monsieur le ministre d'État, hors état d'urgence, *quid* de l'opération Sentinelle ? Elle a été revue récemment et les choix capacitaires et opérationnels ont été modifiés. Vous maintenez le même effectif de 10 000 hommes, dont je salue l'efficacité et le grand professionnalisme, mais ce qui change, c'est la manière dont on utilise cet effectif, notamment le nombre de militaires mobilisés pour des événements ponctuels, qui est devenu variable. C'est bien là que réside le problème face à une menace puissante et par nature imprévisible.

La poursuite de la mobilisation totale des militaires de l'opération Sentinelle, particulièrement en direction des lieux et des territoires à forte affluence touristique, est essentielle. Nice, Cannes et Antibes ont pu assurer leur sécurité et celle de leurs touristes grâce à la présence de ces militaires. Ces destinations demeurant des cibles d'attentats potentiels, cette mobilisation permanente me paraît être une priorité absolue. Or, contre toute attente et sans aucune concertation, les soixante militaires basés à Antibes depuis un an viennent d'être retirés.

Monsieur le ministre d'État, notre pays doit y mobiliser totalement et en permanence ses forces de sécurité. Le déploiement de Sentinelle ne doit pas s'effectuer selon les circonstances ou les périodes de l'année ! C'est pourquoi je souhaiterais que vous nous fassiez part de vos intentions et que vous confirmiez le maintien des forces Sentinelle sur nos territoires, notamment au sein des zones à fort potentiel touristique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des armées.

M. Fabien Di Filippo. Très chère ministre !

Mme Florence Parly, ministre des armées. Monsieur le député, avant toute chose, je voudrais louer de nouveau le professionnalisme des soldats de Sentinelle qui, après le Louvre et Orly, le week-end dernier à Marseille ont permis que cesse l'opération meurtrière et barbare menée par un individu arrêté en gare de Marseille et neutralisé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LR.*) Hier encore, à Nice, avec l'aide, également, des forces de sécurité intérieure, c'est un autre individu qui a pu être neutralisé avant d'avoir pu commettre ses méfaits. L'opération Sentinelle a donc fait

ses preuves.

Nous ne baissons pas la garde puisque les effectifs de Sentinelle ne sont pas modifiés. Nous disposons toujours de 7 000 soldats qui peuvent monter à 10 000 lorsque les circonstances l'exigent. Il ne s'agit donc pas de faire moins : il s'agit de faire mieux. Ce qui change, c'est le mode d'emploi, parce que, comme toute opération militaire, Sentinelle doit s'adapter au contexte et aux circonstances. Nous avons donc préconisé que le dispositif Sentinelle soit désormais plus flexible, plus mobile et plus réactif, de sorte qu'il permette de concentrer les forces là où elles sont nécessaires au bon moment et au bon endroit, et en préservant l'effet de surprise – c'est très important – parce que, comme toute opération, il est indispensable vis-à-vis des agresseurs potentiels que la prévisibilité de Sentinelle soit inconnue. C'est très important aussi pour la protection de nos soldats.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 150

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 octobre 2017](#)